

Arrêté ministériel n° 2009-558 du 29 octobre 2009 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2011/2012

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	29 octobre 2009
Publication	Journal de Monaco du 6 novembre 2009 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/10-29-2009-558@2009.11.07>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Article 1er

Le calendrier des vacances de l'année 2011/2012 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 12 septembre 2011

Vacances de la Toussaint

Du mardi 25 octobre 2011 après la classe au jeudi 3 novembre 2011 au matin

Immaculée Conception

Jeudi 8 décembre 2011

Vacances de Noël

Du vendredi 16 décembre après la classe au mardi 3 janvier 2012

Sainte Dévote

Vendredi 27 janvier 2012

Vacances d'hiver

du vendredi 24 février après la classe au lundi 12 mars au matin

Lundi de Pâques

Lundi 9 avril 2012

Vacances de Printemps

Vendredi 20 avril 2012 après la classe au lundi 7 mai 2012 au matin

Ascension

Jeudi 17 mai 2012

Grand Prix et Lundi de Pentecôte

Du mercredi 23 mai après la classe au mardi 29 mai 2012 au matin

Fête Dieu

Jeudi 7 juin 2012

Vacances d'été

Du vendredi 6 juillet 2012 après la classe au lundi 10 septembre 2012 au matin

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2012/2013 : Voir l'arrêté ministériel n° 2009-559 du 29 octobre 2009. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 6 novembre 2009
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7937>